

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 07 mai 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-04-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-04-153

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 avril 2018, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

8.2 Résolution relative à une demande de protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports et désigner les signataires.

9.2 Soumission pour l'émission de billets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-154

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 avril 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2018 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-04-155

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA JOURNÉE RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu que l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale envisage d'organiser une journée reconnaissance le 5 mai 2018 de 14h à 00h;

Attendu que la représentante du hockey mineur soumet certaines demandes au conseil pour le prêt de matériel, tels que :

- La gratuité de l'aréna;
- Tables rondes et chaises;
- Les sets de lumières de couleurs;
- Toile pour projecteur;
- 2 frigidaires à bières;
- Petites bandes;
- 2 buts de hockey;
- Entrepôt libre et accessible à l'arrière;
- Une chambre des joueurs afin que ces derniers puissent prendre leur douche.

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de louer, selon les disponibilités de l'aréna à l'Association du hockey mineur d'Acton Vale, pour que puisse avoir lieu leur journée reconnaissance et ce, en vertu de la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970, au Hockey mineur d'Acton Vale à titre don;

D'autoriser le prêt de matériel selon les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-156

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu qu'une demande est soumise au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald Martin, pour la tenue d'une levée de fonds pour le Relais pour la vie, par un après-midi de danse en ligne sous le préau;

Attendu que pour tenir la levée de fonds, monsieur Régnald Larocque désire avoir accès au préau le dimanche 20 mai 2018 de 13h30 à 16h00;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Larocque à utiliser le préau du parc Donald Martin le 20 mai 2018 de 13h30 à 16h00;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à l'usage exclusif à monsieur Larocque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION À JOINDRE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC.

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour rejoindre la Fédération des Villages-relais et d'assister au congrès des Villages-relais.

Le conseil en prend acte.

Rs.2018-04-157

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC.

Attendu que la participation de la Ville est sollicitée pour donner un don;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Société Alzheimer de Granby et région Inc. à titre de donation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-158

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, formule 5 à 7;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise également;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 560 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre les inscriptions suivantes :

QUATRE (4) personnes au coût de 140 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi 8 juin 2018 au Club de Golf Acton Vale;

D'autoriser la remise d'objets promotionnels aux joueurs qui participeront à ce tournoi à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-04-159

ADOPTION DU RÈGLEMENT 331-2018

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 331-2018 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 19 mars 2018, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 331-2018 « Règlement numéro 331-2018 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin que soient autorisées les habitations multifamiliales de neuf (9) logements et plus dans la zone à dominance commerciale numéro 207. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-160

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME EXP POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS, POUR LA CONSTRUCTION DE LA RUE INDUSTRIELLE AINSI QUE DEUX RUES TRANSVERSALES.

Attendu la réception, le 27 mars 2018, d'une offre de services professionnels pour le projet cité en titre;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale mandate « la firme EXP », pour la réalisation des plans et devis, incluant une réunion durant la construction et la préparation des plans « tel que construit » pour la construction de la rue Industrielle ainsi que deux rues transversales, selon l'offre de services datée du 27 mars 2018;

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme EXP Inc. à soumettre, pour ce projet, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, le cas échéant;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 19 870 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 à « la firme EXP »;

Que cette dépense soit financée à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-161

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICE SOUMISE PAR MS GESLAM.

Attendu que MS Geslam a soumis une offre de service relative à la fourniture d'un serveur infogéré total « Vigiflex », ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2018;

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 21 500.25 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414 à MS Geslam pour un serveur infogéré total « Vigiflex », ainsi que pour le contrat de maintenance annuel jusqu'au 31 décembre 2018;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendies – Mars;

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-04-162

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSCRIPTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux du Québec qui aura lieu du 23 au 25 mai 2018 au Château Frontenac;

De payer, à même le poste budgétaire 02-160-00-310, le coût d'inscription de la congressiste ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Le coût d'inscription est de l'ordre de 775 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-163

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Attendu que la Ville d'Acton Vale souhaite reconstruire son réseau d'égout et d'aqueduc pour la rue de Roxton, soit de la rue Bouvier à la rue Notre-Dame;

Attendu que la Ville d'Acton Vale devra procéder aux travaux en 2018;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, d'avoir un protocole d'entente pour la reconstruction des services incluant le pluvial et la chaussée de la de Roxton (Route 139), à partir de la rue Bouvier à la rue Notre-Dame;

De désigner la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-164

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE PROLONGATION À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 236 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 AVRIL 2018.

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 236 600 \$ qui sera réalisé le 24 avril 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
155-2007	236 600 \$

Attendu qu' y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que la Ville d'Acton Vale avait le 23 avril 2018, un emprunt au montant de 236 600 \$, sur un emprunt original de 571 600 \$, concernant le financement du règlement numéro 155-2007;

Attendu que, en date du 23 avril 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 24 avril 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 155-2007;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 avril 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 avril et le 24 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	44 500 \$	
2020.	45 800 \$	
2021.	47 300 \$	
2022.	48 700 \$	
2023.	50 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	0 \$	(à renouveler)

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 24 avril 2018, le terme original du règlement d'emprunt numéro 155-2007, soit prolongé de 1 jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-165

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS.

Date d'ouverture :	16 avril 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,8263 %
Montant :	236 600 \$	Date d'émission :	24 avril 2018

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 avril 2018, au montant de 236 600 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 500 \$	2,25000 %	2019
45 800 \$	2,50000 %	2020
47 300 \$	2,70000 %	2021
48 700 \$	2,85000 %	2022
50 300 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,78900

Coût réel : 3,24437 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 500 \$	3,50000 %	2019
45 800 \$	3,50000 %	2020
47 300 \$	3,50000 %	2021
48 700 \$	3,50000 %	2022
50 300 \$	3,50000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,50000 %

3 - CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE

44 500 \$	4,57000 %	2019
45 800 \$	4,57000 %	2020
47 300 \$	4,57000 %	2021
48 700 \$	4,57000 %	2022
50 300 \$	4,57000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,57000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la

conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 24 avril 2018 au montant de 236 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 155-2007. Ces billets sont émis au prix de 98,78900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-166

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 – HORAIRE ESTIVAL À DURÉE DÉTERMINÉE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Horaire estival à durée déterminée »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-167

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE PRIME DE TRAVAIL POUR CADRE.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et monsieur Stéphane Bombardier ayant pour objet « Prime de travail pour cadre » afin de régulariser la situation;

D'autoriser la greffière et le maire à signer, pour et au nom de la ville, ladite prime de travail pour cadre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-168

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX

D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS (DÉVELOPPEMENT – RUE PELCHAT, PHASE III).

Attendu que la Ville a procédé, le 12 avril 2018 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (projet domiciliaire rue Pelchat – Phase III);

Attendu que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 63 846.31 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts (projet domiciliaire rue Pelchat – Phase III);

De financer cette dépense à même les surplus libres, tel que stipulé à la résolution 2018-01-014 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « EMCO » au coût de 63 846.31 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-169

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE REGARDS SANITAIRE ET PLUVIAL EN BÉTON (DÉVELOPPEMENT – RUE PELCHAT, PHASE III).

Attendu que la Ville a procédé, le 12 avril 2018 à 11 h30 à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture de regards sanitaire et pluvial en béton (projet domiciliaire rue Pelchat – Phase III);

Attendu que la Ville a reçu QUATRE (4) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 128.50 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 pour la fourniture de regards sanitaire et pluvial en béton (projet domiciliaire rue Pelchat – Phase III);

De financer cette dépense à même les surplus libres, tel que stipulé à la résolution 2018-01-014 ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « ST-

GERMAIN, ÉGOUTS ET AQUEDUCS » au coût de 15 128.50 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-170

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la fête nationale aura lieu le samedi 23 juin 2018;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale le 23 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-171

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton pour l'organisation et l'animation de baseball mineur;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-04-172

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU DEMERS.

Attendu la réception d'une demande d'entretien de Ferme André Bernier dans le cours d'eau Demers situé sur les lots 2 329 650 et 2 611 222 du Cadastre du Québec, Route 116 à Acton Vale;

Attendu la recommandation de la personne désignée de la Ville d'Acton Vale, Monsieur Stéphane Boisvert à l'effet que l'entretien du cours d'eau est

nécessaire;

Attendu que la Ville doit se prononcer sur cette demande par résolution et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que compte tenu qu'il y a une accumulation importante de sédiments et de végétations ne permettant pas un bon drainage, la Ville appuie la demande d'entretien dans le cours d'eau Demers);

Que la Ville choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet :

ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même] pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10 % et d'en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;

La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé préétabli par ALPG Consultants Inc. [ou autre ou elle-même];

Que les travaux soient exécutés qu'en 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. Pierre Bond	Apporte des commentaires relativement au mauvais état de la Route 116.
----------------	--

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 12.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes (20;12)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date